

entreprise : remise en cause d'un avantage acquis non écrit

Par **dromson**, le **10/10/2006** à **02:38**

Bonjour,

voilà le problème : dans l'entreprise qui m'emploie (+50 sal; - de 100 salariés), la direction, par note de service, a restreint un avantage acquis non écrit :

nous pouvions auparavant aller au restaurant, et le salarié et sa famille proche me payaient que 50 % du tarif public.

Maintenant, la direction pose que seul le salarié a droit aux 50 % de remise, les autres accompagnants devant régler au tarif public.

mes recherches sur le net m'incitent à penser que la direction aurait du "négocier" cet avantage avec les représentants du personnel, et que la note de service est nulle et sans effet.

De plus, certains salariés sont venus au restaurant, pensant qu'ils allaient payer, pour eux et leurs conjoints 50 % du prix, or la facturation correspondait aux nouvelles conditions émises dans la note de service.

De plus, s'agissant d'un avantage acquis (hélas non écrit auparavant, mais les témoignages sont nombreux, et les anciennes factures existent !), sa modification ne devrait elle pas être signifiée à chaque salarié ??

Merci de vos apports et de vos réponses !

Pascal